



DROITS FONDAMENTAUX
ET ÉTAT DE DROIT

Observations des autorités sur le rapport concernant la visite au Portugal

6-7 octobre 2022



Comité économique
et social européen

OBSERVATIONS DES AUTORITÉS PORTUGAISES SUR LE PROJET DE RAPPORT
DU GROUPE AD HOC «DROITS FONDAMENTAUX ET ÉTAT DE DROIT»
DU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN CONCERNANT SA VISITE AU
PORTUGAL
6-7 OCTOBRE 2022

Le Portugal tient à remercier le groupe «Droits fondamentaux et état de droit» du Comité économique et social européen (CESE) pour la visite qu'il a effectuée dans le pays. Le Portugal attache la plus grande importance au respect des valeurs fondamentales de l'Union européenne et reste attaché à la préservation et à la promotion de l'état de droit dans l'ensemble de l'Union.

Le projet de rapport du groupe DFED est bien équilibré et reflète les points de vue généraux des parties prenantes et des parties intéressées qui avaient été contactées. Il serait souhaitable que certains des sujets abordés soient davantage développés dans les futurs rapports, afin de donner une vue d'ensemble plus approfondie de la situation dans le pays visité, notamment en élargissant le processus de consultation.

1. Droits fondamentaux liés aux partenaires sociaux

En ce qui concerne la participation des partenaires sociaux à la prise de décision¹, le Conseil économique et social est l'organe constitutionnel de consultation et de concertation sociale. Son objectif principal est de favoriser la participation des agents économiques et sociaux aux processus décisionnels. Cet organe est le principal forum de dialogue entre le gouvernement, les partenaires sociaux et d'autres représentants de la société civile organisée².

Le [code du travail](#) prévoit la participation et la consultation des partenaires sociaux et de la société civile, qui ont lieu au sein du Conseil économique et social et dans d'autres enceintes spécialisées au niveau des entreprises.

Par conséquent, le Portugal respecte déjà l'exigence de participation des partenaires sociaux aux négociations salariales, prévue par la directive relative à des salaires minimaux adéquats dans l'Union européenne, récemment adoptée, et il continuera de renforcer le dialogue social en appliquant cet acte législatif. Un exemple récent de cette démarche est l'accord à moyen terme visant à améliorer les revenus, les salaires et la compétitivité, conclu il y a peu entre le gouvernement et les partenaires sociaux³. Par ailleurs, de nouveaux inspecteurs du travail (au nombre de 58) ont été

¹« Toutefois, les partenaires sociaux ont dit estimer que leur participation à la prise de décision devrait être renforcée.» (paragraphe 3, lignes 1 et 2).

² <https://ces.pt/home-en/>.

³ <https://www.portugal.gov.pt/pt/gc23/comunicacao/documento?i=acordo-de-medio-prazo-para-a-melhoria-dos-rendimentos-dos-salarios-e-da-competitividade>.

OBSERVATIONS DES AUTORITÉS PORTUGAISES SUR LE PROJET DE RAPPORT
DU GROUPE AD HOC «DROITS FONDAMENTAUX ET ÉTAT DE DROIT»
DU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN CONCERNANT SA VISITE AU
PORTUGAL
6-7 OCTOBRE 2022

recrutés récemment, ce qui est propre à renforcer la mise en œuvre du droit du travail⁴.

Il est également important de faire référence au Conseil national pour les politiques de solidarité, de volontariat, de la famille, de réinsertion et de sécurité sociale⁵, lequel est un organe consultatif représentant, auprès du gouvernement, les différents secteurs afin d'assurer une articulation adéquate et efficace entre les pouvoirs publics centraux, régionaux et locaux dans leurs relations avec les partenaires sociaux et les autres instances de représentation des associations et autres organismes de la société civile, dans l'optique de promouvoir une large participation de toutes les entités qui interviennent dans le domaine concerné. Il vise également à renforcer le rôle des organes consultatifs, non seulement en ce qui concerne le suivi et la surveillance de l'évolution des politiques publiques, mais aussi s'agissant d'élaborer des propositions d'amélioration et de recenser les domaines d'intervention prioritaires dans les différents domaines thématiques couverts.

Les droits relatifs à la participation des citoyens au processus législatif parlementaire figurent dans la Constitution de la République portugaise (concernant la participation à l'élaboration des législations sur le travail, l'éducation, les carrières professionnelles, etc.), dans le règlement intérieur de l'Assemblée de la République (législation sur le travail et sur les collectivités territoriales, ainsi que sur toutes les questions jugées particulièrement pertinentes) et dans le code du travail. Ce cadre est complété par toute une gamme de règles exigeant l'audition de diverses autres entités — entre autres, les organes gouvernementaux des régions autonomes; les associations représentant les collectivités locales; les organisations non gouvernementales de défense de l'environnement; le Conseil supérieur de la magistrature; le Conseil supérieur du ministère public —, ce qui contraint le législateur à consulter les organes représentant les intérêts sur lesquels porte le travail législatif.

En ce qui concerne la participation de la société civile aux processus législatifs et exécutifs, plusieurs exemples ont été présentés au cours de la réunion, notamment le droit général de pétition ainsi que les plateformes en ligne disponibles pour consultation publique: <https://www.consultalex.gov.pt/Homescreen.aspx> et www.participa.pt.

Le comité de direction du Haut-Commissariat pour les migrations est appuyé, dans sa prise de décision et dans sa définition des grandes lignes d'action, par son Conseil pour les migrations. Composé d'entités publiques et privées, le Conseil pour les migrations veille à ce que des acteurs des différents secteurs de la société participent à la définition des politiques migratoires. La représentation des partenaires sociaux au sein de ce conseil est garantie par le règlement intérieur de celui-ci, qui prévoit un siège pour deux représentants des associations d'employeurs et deux représentants des associations syndicales (pour autant qu'ils aient également un siège au Conseil économique et social). Par conséquent, la participation des partenaires sociaux à la prise de décision dans ce domaine est non seulement possible mais encouragée. En ce qui concerne le commentaire sur la nécessité de renforcer la participation des OSC à la prise de décision⁶, il convient d'ajouter que le règlement intérieur du Conseil pour les migrations prévoit la participation de représentants des

⁴ <https://www.act.gov.pt/pt-PT/SobreACT/Recrutamento/Paginas/Concursoexternodeadmiss%C3%A3oest%C3%A1gioparaingressonacarreiradeInspetorSuperiordoTrabalho.aspx>.

⁵ <https://dre.pt/dre/detalhe/decreto-lei/48-2017-107047290?ts=1663286400034>.

OBSERVATIONS DES AUTORITÉS PORTUGAISES SUR LE PROJET DE RAPPORT
DU GROUPE AD HOC «DROITS FONDAMENTAUX ET ÉTAT DE DROIT»
DU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN CONCERNANT SA VISITE AU
PORTUGAL
6-7 OCTOBRE 2022

communautés de migrants, élus sur une base régulière par les associations de migrants, ainsi que des organismes qui travaillent avec les migrants.

La commission sur la citoyenneté et de l'égalité des genres (en portugais, *Comissão para a Cidadania e a Igualdade de Género* — CIG) dispose d'un conseil consultatif, un organe consultatif chargé de suivre la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques en matière d'éducation à la citoyenneté et de promotion et de défense de l'égalité entre les hommes et les femmes. Elle assure la représentation des administrations publiques et des organisations représentant la société civile, y compris les partenaires sociaux. Elle comporte trois sections, à savoir celle des entités gouvernementales, celle des ONG et celle des établissements techniques ou scientifiques. La section des organisations non gouvernementales est composée de 40 représentants d'ONG, telles que reconnues par la loi, dont la finalité statutaire consiste principalement en la promotion des valeurs de citoyenneté et la défense des droits de l'homme, des droits de la femme et de l'égalité entre les hommes et les femmes, notamment par la lutte contre les diverses formes de discrimination fondées sur le sexe, le genre, l'âge, le statut social, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, les convictions ou la religion et les situations de handicap, et dont les objectifs sont cohérents avec ceux de la CIG.

⁶ «Les participants ont dit estimer que la participation des OSC à la prise de décision devait encore être renforcée.» (paragraphe 4)

2. Liberté d'association et liberté de réunion

Les droits à la liberté de réunion et d'association sont consacrés par la Constitution portugaise en tant que droits fondamentaux ([articles 45 et 46](#), respectivement). [Le décret-loi n° 406/74 du 29 août 1974](#) régit le droit à la liberté de réunion pacifique et de manifestation, dont l'exercice ne dépend pas de l'autorisation préalable des autorités publiques. En ce qui concerne le droit à la liberté d'association, toute personne a le droit de former librement des associations, sans autorisation préalable, à condition que celles-ci ne visent pas à promouvoir la violence et que leur finalité ne soit pas contraire à la loi. Les associations poursuivent leurs objectifs librement et sans ingérence des autorités publiques et elles ne peuvent être dissoutes par l'État ni être soumises à une suspension de leurs activités, sauf dans les cas prévus par la loi et uniquement par décision judiciaire⁶.

En ce qui concerne le financement des organisations de la société civile (OSC), les sources varient en fonction des domaines d'intervention des organisations et peuvent provenir de l'État central, des municipalités, des fonds de l'UE ou d'entités privées. Au niveau national, deux exemples peuvent être cités à cet égard: i) le soutien technique et financier apporté par la commission pour la citoyenneté et

⁶ <https://www.provedor-jus.pt/documentos/2018 - Direito a liberdade de associacao e reuniao.pdf>.

OBSERVATIONS DES AUTORITÉS PORTUGAISES SUR LE PROJET DE RAPPORT
DU GROUPE AD HOC «DROITS FONDAMENTAUX ET ÉTAT DE DROIT»
DU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN CONCERNANT SA VISITE AU
PORTUGAL
6-7 OCTOBRE 2022

l'égalité des genres (CIG) aux associations non gouvernementales de femmes dans la mise en œuvre des politiques nationales de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, de prévention et de lutte contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles et contre la traite des êtres humains; et ii) le soutien apporté par le Haut-Commissariat pour les migrations (ACM) aux associations d'immigrants, à savoir aux programmes, projets et actions visant à promouvoir l'intégration des migrants et des réfugiés.

3. Liberté d'expression et liberté des médias

La Constitution portugaise garantit la pleine indépendance des journalistes dans l'exercice de leur activité professionnelle, en gardant à l'esprit le droit d'informer et d'être informé sans ingérence, qui constitue un pilier de l'état de droit démocratique. Toute ingérence, politique ou économique, ainsi que toute forme de censure est interdite ([article 37](#)). L'indépendance des journalistes figure également dans le statut des journalistes, approuvé par la [Loi n° 1/99 du 1^{er} janvier 1999](#). [L'article 38 . paragraphe 2, point b\)](#) de la Constitution garantit aux journalistes, conformément à la loi, le droit d'accès aux sources d'information (...). Le statut des journalistes contient des dispositions visant à garantir ce droit, à savoir son [article 6](#). De plus, la [Loi n° 26/2016 du 22 août 2016](#) régit l'accès aux documents administratifs et aux informations administratives; elle constitue la transposition dans l'ordre juridique national de la [directive 2003/4/CE du Parlement européen et du Conseil du 28 janvier 2003](#). Il importe de noter que la violation du droit d'accès aux documents administratifs peut donner lieu, en plus de la possibilité de saisir les tribunaux administratifs et fiscaux, conformément au code de procédure administrative et fiscale, à un droit de plainte auprès de la commission d'accès aux documents administratifs, qui a le statut d'entité administrative indépendante agissant devant le Parlement, et a pour mission de veiller au respect des règles relatives à l'accès aux documents administratifs.

Le Portugal dispose d'un cadre juridique solide en matière de droit du travail pour tous les travailleurs, qui, dans le cas des journalistes, ajoute à la protection qu'ils reçoivent de leur propre syndicat celle conférée par des instruments réglementaires collectifs spécifiques (conventions collectives et accords d'entreprise). Les difficultés rencontrées par les journalistes découlent des crises successives qui ont touché le secteur des médias. C'est devenu un problème structurel depuis que le public s'est détourné des médias d'information traditionnels pour migrer vers les nouveaux médias et que les citoyens ont perdu l'envie de payer pour des contenus journalistiques.

L'autorité portugaise de régulation des médias (*Entidade Reguladora para a Comunicação Social* — ERC) est une autorité totalement indépendante qui satisfait aux critères de l'article 30 de la directive «Services de médias audiovisuels», notamment dans le cadre des obligations découlant de la participation au groupe des régulateurs européens pour les services de médias audiovisuels (ERGA). L'ERC est également soutenue par un cadre juridique national qui, depuis 2005, lui permet de répondre comme il se doit à toutes les demandes existantes, sans avoir besoin de ressources

OBSERVATIONS DES AUTORITÉS PORTUGAISES SUR LE PROJET DE RAPPORT
DU GROUPE AD HOC «DROITS FONDAMENTAUX ET ÉTAT DE DROIT»
DU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN CONCERNANT SA VISITE AU
PORTUGAL
6-7 OCTOBRE 2022

supplémentaires. Pour la poursuite de son activité, l'ERC s'appuie sur ses propres recettes, ainsi que sur celles provenant du budget de l'État portugais.

4. Droit à la non-discrimination

La [Loi n° 93/2017 du 23 août 2017](#) établit le cadre juridique visant à prévenir, interdire et combattre la discrimination fondée sur la race et l'origine ethnique, la couleur, la nationalité, l'ascendance et le territoire d'origine. En réponse à l'appel lancé par l'UE, le Portugal a été le premier État membre à approuver (en juillet 2021) un plan national de lutte contre le racisme et la discrimination 2021-2025. Ce plan repose sur 4 principes: i) déconstruction des stéréotypes; ii) coordination, gouvernance intégrée et territorialisation; iii) intervention intégrée dans la lutte contre les inégalités; et iv) «intersectionnalité». Il prévoit d'agir dans 10 domaines, de l'éducation à la sécurité, en passant par la justice, la santé, le logement, l'emploi et la collecte de données. En 2021, le Haut-Commissariat pour les migrations (ACM) a signé deux protocoles avec les forces de sécurité (*Polícia de Segurança Pública* — PSP, et *Guarda Nacional Republicana* — GNR) afin de promouvoir la formation, la sensibilisation et le renforcement de la confiance et de la proximité avec les forces de sécurité. En mars 2022, l'ACM et le Conseil régional du barreau de Lisbonne ont signé un protocole visant à développer des actions de formation sur la lutte contre le racisme et la discrimination, y compris la formation d'avocats en collaboration avec l'enseignement supérieur et les associations représentatives. Le protocole prévoit un projet pilote de soutien juridique et de conseil aux victimes de discrimination raciale.

Le Haut-Commissariat pour les migrations (ACM) est conscient de l'importance pour les migrants d'accéder aux informations sur les politiques publiques et aux outils conçus pour les aider dans leur processus d'intégration⁷. À cet égard, l'ACM a mis en place des centres nationaux d'aide à l'intégration des migrants, guichets uniques où les migrants peuvent trouver un soutien, des informations, des conseils et des services de médiation. Outre l'assistance juridique, la formation linguistique, l'aide à l'emploi et à la création d'entreprise, on peut y avoir accès à d'autres services gouvernementaux, tels que les services de l'immigration et des frontières, la sécurité sociale, et les services des ministères de la santé, de l'éducation, de la justice et des finances. Cette bonne pratique a été reconnue au niveau international, notamment par les Nations unies, en 2019, qui a décerné au Portugal le prix du service public, l'une des plus prestigieuses reconnaissances internationales d'excellence en matière de service public.

Une autre réalisation au niveau national a été l'approbation, en 2018, de la stratégie nationale pour l'égalité et la non-discrimination 2018-2030 (*Estratégia Nacional para a Igualdade e a Não*

⁷ « Sur la question des migrants, y compris les demandeurs d'asile, les intervenants ont dit regretter que la législation en la matière soit trop dispersée, ce qui entrave la capacité de ces personnes à bénéficier des droits qui leur sont conférés par la loi, par exemple dans le domaine de l'accueil et de l'intégration.» (paragraphe 5, lignes 1 à 3).

OBSERVATIONS DES AUTORITÉS PORTUGAISES SUR LE PROJET DE RAPPORT
DU GROUPE AD HOC «DROITS FONDAMENTAUX ET ÉTAT DE DROIT»
DU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN CONCERNANT SA VISITE AU
PORTUGAL
6-7 OCTOBRE 2022

Discriminação — ENIND), qui a lancé un nouveau cycle de promotion des droits des femmes et d'élimination de la discrimination grâce à une approche systémique et globale des politiques publiques en matière d'égalité entre les hommes et les femmes, de prévention et de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles (y compris les pratiques préjudiciables telles que les mutilations génitales féminines et les mariages forcés) et de lutte contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre et les caractéristiques sexuelles. Ces trois domaines correspondent aux trois plans d'action de l'ENIND qui ont été mis en œuvre pendant la période 2018-2021.

L'ENIND souligne le caractère multidimensionnel des désavantages découlant de l'intersection de différents facteurs de discrimination, tels que le sexe et l'âge, le handicap, la race et l'origine nationale ou ethnique. Elle renforce également la collaboration entre l'administration publique, le secteur privé et la société civile. L'approche de l'ENIND est davantage axée sur l'action et plus opérationnelle, avec des indicateurs et des objectifs annuels à atteindre.

Il importe également de mentionner les programmes de formation des forces et services de sécurité, qui abordent diverses questions liées à l'égalité, aux droits de l'homme et à l'interdiction de la discrimination. À cet égard a été conclu en 2021 un [plan pour la prévention des manifestations de discrimination dans les forces et services de sécurité](#). Il prévoit la nomination, au sein de ces forces et services, de responsables des droits de l'homme qui seront chargés de la mise en œuvre et du suivi du plan. Il existe par ailleurs des modules et des programmes de formation: i) les programmes officiels de formation de la *Guarda Nacional Republicana* (GNR), dont les cours de promotion et de remise à niveau comprennent des matières en lien avec l'état de droit et les droits de l'homme. La GNR, en tant que partie intégrante du système de sécurité intérieure, est également régie par un code de déontologie du service de police qui dispose que «l'établissement de normes déontologiques et de bonne conduite professionnelle communes à tous les membres des forces de sécurité est une condition indispensable à l'exercice crédible et efficace du service de police, en tant que partie intégrante de l'état de droit démocratique»; ii) les cours de formation pour les différentes carrières policières de la *Polícia de Segurança Pública* (officiers, chefs et agents), qui favorisent également une culture de la formation visant à promouvoir l'état de droit. Ces cours comprennent, dans leurs programmes, des unités liées aux droits fondamentaux et au respect de la diversité ethnique, religieuse, sexuelle, culturelle et de genre; iii) l'Institut supérieur des sciences de la police et de la sécurité intérieure dispense des cours comprenant une forte composante juridique, afin de diffuser les principes de l'état de droit.

5. État de droit

Dans le domaine de l'indépendance et de l'intégrité du pouvoir judiciaire, un faisceau de données cohérentes sur ces questions tend à prouver que le Portugal bénéficie d'une position saine et forte, comme l'indiquent les documents du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne, à savoir

OBSERVATIONS DES AUTORITÉS PORTUGAISES SUR LE PROJET DE RAPPORT
DU GROUPE AD HOC «DROITS FONDAMENTAUX ET ÉTAT DE DROIT»
DU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN CONCERNANT SA VISITE AU
PORTUGAL
6-7 OCTOBRE 2022

notamment le rapport de la Commission européenne sur l'efficacité de la justice et le tableau de bord de la justice dans l'UE.

Dans le cadre de l'organisation du système judiciaire, et sur la base des observations relatives aux organismes de contrôle, il convient de relever que le Tribunal de la concurrence, de la réglementation et de la surveillance est compétente pour connaître des questions relatives au recours et à l'exécution des décisions, ordonnances et autres mesures dans les procédures correctionnelles faisant l'objet d'un recours, notamment celles émanant de l'autorité de la concurrence, de l'autorité nationale de la communication et de la commission portugaise du marché des valeurs mobilières. Les décisions de ce tribunal peuvent faire l'objet d'un recours devant les cours d'appel. L'allégation selon laquelle les possibilités de contrôle juridictionnel sont très limitées en ce qui concerne les sanctions administratives appliquées par ces entités ne semble pas confirmée par la réalité.

En ce qui concerne la numérisation de la justice, si les juges ne sont pas inclus dans le conseil chargé de contrôler le système informatique utilisé, cela ne signifie pas qu'ils ne participent pas au processus de numérisation du système judiciaire. Par exemple, dans le contexte de l'adoption du cadre juridique qui a présidé à la mise en place du système de gestion des tribunaux (CSM) pour les tribunaux administratifs et fiscaux (SITAF), le Conseil supérieur des juridictions administratives et fiscales a été consulté. Le même processus a été adopté pour le système de gestion utilisé dans les tribunaux judiciaires, avec consultation du Conseil supérieur de la magistrature.

En ce qui concerne la vitesse trop lente de la justice et, en particulier, les ressources financières, il convient de souligner que le budget de l'État pour 2023 augmente les dépenses du secteur de la justice par rapport à 2022 (1,7011 milliard d'EUR⁸ contre 1,6105 milliard d'EUR⁹). En ce qui concerne la durée de la phase d'enquête en matière de criminalité en col blanc, il est important de souligner l'évolution de la situation qui a eu lieu grâce à l'intermédiaire d'organismes spécialisés tels que le département central des enquêtes et des poursuites pénales (*Departamento Central de Investigação e Ação Penal* —DCIAP), au sein du ministère public, et la police judiciaire (PJ). Compte tenu des défis liés au manque de ressources allouées à la police et au ministère public, il importe de souligner le renforcement des ressources humaines qui a été effectué pour le DCIAP et la PJ. Le DCIAP dispose aujourd'hui d'une équipe de plus de trente procureurs au total, spécialisés dans les enquêtes sur la grande criminalité et la criminalité organisée, y compris la corruption, la corruption transnationale et les crimes connexes. Les départements régionaux des enquêtes et des poursuites pénales (DIAP) de Porto, Coimbre, Lisbonne et Évora comptent par ailleurs une quarantaine de procureurs. Au sein de la PJ, l'unité nationale de lutte contre la corruption (*Unidade Nacional de Combate à Corrupção* — UNCC) a augmenté ces dernières années le nombre d'agents chargés des enquêtes criminelles. En 2022, 197 nouveaux inspecteurs sont entrés dans la PJ, à quoi il faut ajouter la formation de 70 inspecteurs supplémentaires et l'organisation de concours généraux pour les

⁸https://www.dgo.gov.pt/politicaorcamental/OrcamentodeEstado/2023/Proposta%20do%20Or%C3%A7amento/Docmentos%20do%20OE/OE2023_doc16_Relatorio.pdf, voir page 186.

⁹https://www.dgo.gov.pt/politicaorcamental/OrcamentodeEstado/2022/Proposta%20do%20Or%C3%A7amento/Docmentos%20do%20OE/OE2022_1_Relatorio.pdf, voir page 139.

OBSERVATIONS DES AUTORITÉS PORTUGAISES SUR LE PROJET DE RAPPORT
DU GROUPE AD HOC «DROITS FONDAMENTAUX ET ÉTAT DE DROIT»
DU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN CONCERNANT SA VISITE AU
PORTUGAL
6-7 OCTOBRE 2022

65 postes de spécialistes de la police scientifique restant à pourvoir. En outre, l'ordonnance n° 245/2022 du 27 septembre 2022 a présenté un programme de recrutement du personnel pour les professions liées aux enquêtes pénales, à l'expertise en criminalistique et à la sécurité au sein de la PJ, pour la période de cinq ans allant de 2022 à 2026. Cette ordonnance a été approuvée dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la corruption, qui prévoit un investissement très important dans les ressources humaines de la PJ: 1 100 nouveaux recrutements seront effectués, afin de renforcer les effectifs dans les types d'emploi susnommés. Ce renforcement de la PJ, dont la mission est également d'assister les autorités judiciaires dans les enquêtes criminelles, correspond donc à un renforcement substantiel de l'ensemble du système de justice pénale.

En ce qui concerne l'existence d'un cadre juridique complexe en matière de corruption, comme indiqué dans le rapport du CESE, il convient de noter que le droit national a gagné en cohérence et en termes d'approche holistique du problème, ce qui témoigne de la volonté politique d'agir dans ce domaine. Ce compromis est également démontré par le renforcement substantiel de la police criminelle et par la création et la mise en œuvre effective du mécanisme national de lutte contre la corruption (*Mecanismo Nacional Anticorrupção* — MENAC).

En ce qui concerne la mise en œuvre du MENAC, des évolutions récentes ont eu lieu et l'instrument sera bientôt pleinement opérationnel. Les installations du MENAC ont déjà été mises à disposition par le ministère de la justice, et les organes essentiels composant le MENAC fonctionnent déjà: son président, son vice-président et son secrétaire général sont tous déjà en fonction; son conseil consultatif s'est réuni en septembre; son comité de suivi s'est réuni en octobre; le personnel technique et administratif a été mis à disposition et est déjà en activité. Le 9 décembre, l'ordonnance n° 292-A/202211 a établi l'organigramme du personnel du MENAC, tant au niveau de la direction qu'au niveau technique. Une campagne de sensibilisation a déjà été lancée par le MENAC à cette même date, couvrant, par exemple, la publicité dans les médias destinée à la population portugaise en général. Toujours dans le domaine de la lutte contre la corruption, le groupe de travail de l'OCDE sur la corruption, dans le cadre de la phase 4 de sa procédure d'évaluation, a reconnu un certain nombre de bonnes pratiques adoptées par le Portugal dans ce domaine, à savoir: i) l'adoption de la stratégie nationale de lutte contre la corruption en 2021; ii) le régime général de prévention de la corruption; iii) la mise en place du mécanisme national de lutte contre la corruption (MENAC); iv) l'adoption d'une législation sur la protection des lanceurs d'alerte; et v) les efforts de sensibilisation et de formation dans les secteurs public et privé.

En ce qui concerne l'accès à la justice et les frais de procédure judiciaire, l'aide juridictionnelle est accordée par la [loi n° 34/2004 du 29 juillet 2004](#). De plus, le cadre juridique relatif aux frais de procédure ([décret-loi n° 34/2008 du 26 février 2008](#)) établit toute une série de situations d'exemption, y compris pour les accusés en détention provisoire et les accusés purgeant une peine lorsque leurs difficultés économiques sont établies en vertu de la loi n° 34/2004. Un accès public en ligne aux décisions de justice est assuré via deux pages web gratuites: (<http://www.dgsi.pt/> et <https://jurisprudencia.csm.org.pt/>). À l'heure actuelle, toute la jurisprudence civile, commerciale, pénale et administrative de la plus haute instance est disponible, de même que toutes les décisions administratives de deuxième instance. Il reste à améliorer la mise à disposition de toute la jurisprudence de première instance pour les différentes juridictions. Toutefois, le Conseil supérieur de la magistrature examine actuellement [les critères de publication des décisions judiciaires](#) .

OBSERVATIONS DES AUTORITÉS PORTUGAISES SUR LE PROJET DE RAPPORT
DU GROUPE AD HOC «DROITS FONDAMENTAUX ET ÉTAT DE DROIT»
DU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN CONCERNANT SA VISITE AU
PORTUGAL
6-7 OCTOBRE 2022

En ce qui concerne la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme sur les conditions de détention, il convient de souligner que, conformément à l'article 46 de la CEDH, l'exécution de l'arrêt [Petrescu](#) fait actuellement l'objet d'un contrôle, et que le Portugal a soumis au Conseil des ministres, au cours du 4^e trimestre 2021, des informations pertinentes concernant cette affaire, notamment toutes les mesures adoptées pour améliorer les conditions de détention. Enfin, comme indiqué dans le [rapport sur le budget de l'État pour 2023¹⁰¹¹](#), un plan d'action visant la fermeture progressive de l'établissement pénitentiaire de Lisbonne est annoncé.

En ce qui concerne les références au barreau, il convient de souligner qu'une procédure législative est actuellement en cours au Parlement afin d'apporter des modifications au cadre juridique de toutes les associations professionnelles publiques régies par la [Loi n° 2/2013 du 10 janvier 2013](#). Parmi les exemples de professions encadrées par ce type d'associations, il y a non seulement les avocats, mais aussi les architectes, les médecins, les infirmiers, entre autres.

¹⁰ [Portaria n.º 292-A/2022 | DRE.](#)

¹¹ https://www.dgo.gov.pt/politicaorcamental/OrcamentodeEstado/2023/Proposta%20do%20Or%C3%A7amento/Documentos%20do%20OE/OE2023_doc16_Relatorio.pdf voir page 252.



Comité économique et social européen

Rue Belliard 99
1040 Bruxelles
BELGIQUE

Responsable d'édition: unité "Visites et Publications"
EESC-2023-30-FR

www.eesc.europa.eu



© Union européenne, 2022

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.

Toute utilisation ou reproduction des photographies / illustrations est soumise à une autorisation préalable à demander directement aux détenteurs de leurs droits d'auteur.



Office des publications
de l'Union européenne



Print
QE-05-23-099-FR-C
ISBN 978-92-830-5967-7
doi:10.2864/558

Online
QE-05-23-099-FR-N
ISBN 978-92-830-5965-3
doi:10.2864/065953

FR